

Communiqué de presse

Le conseil fédéral veut recouvrir la Suisse de 1000 éoliennes d'ici à 2050

Granges, le 28 juin 2017

Le Conseil fédéral a adopté ce jour la Conception énergie éolienne. Ce document hautement controversé fixe les grandes lignes de la planification d'installations éoliennes et indique les espaces susceptibles d'offrir un potentiel d'exploitation de l'énergie éolienne. Il confirme l'objectif visé dans le cadre de la stratégie énergétique 2050 : ce sera bien 4.3 TWh, soit 1'000 éoliennes.

Durant la campagne de la votation du 21 mai portant sur la loi sur l'énergie, Paysage Libre Suisse a tiré la sonnette d'alarme sur la très grande menace que faisait planer la politique éolienne sur le paysage en Suisse. Malgré les propos rassurants entendus de tous côtés, c'est désormais confirmé noir sur blanc : la Confédération fixe l'objectif de 4.3 TWh de production éolienne annuelle d'ici à 2050. Ce sont ainsi quelque 1'000 machines qui viendront défigurer le paysage suisse dans les prochaines années.

La Confédération s'est en outre montrée sourde aux prises de position adressées dans le cadre de la consultation de la conception. Elle ne fixe aucune règle stricte en matière de protection du paysage et refuse d'empêcher formellement la construction de parcs éoliens dans les zones figurant dans l'inventaire fédéral des paysages IFP. La porte est désormais ouverte aux pires excès.

La Confédération refuse également d'inscrire une distance minimale entre une éolienne et la première habitation et juge suffisante l'ordonnance sur la protection contre le bruit. Or, cette ordonnance ancienne – elle date de 1986, bien avant le développement des projets éoliens – ne permet en aucune manière de prendre en compte les risques auxquels sont exposés les riverains : elle fixe pour la zone agricole – où les parcs éoliens sont prévus – une protection contre le bruit nettement plus faible que dans les villes. L'ordonnance sur la protection contre le bruit ne tient en outre nullement compte des sons de basse fréquence et des vibrations, dont les recherches scientifiques ont prouvé les conséquences graves sur la santé.

La conception énergie éolienne refuse également d'entrer en matière sur les conséquences négatives sur l'économie et en particulier sur la valeur des biens fonciers. La faune ailée ne trouvera pas de protection suffisante, et la confédération refuse d'entrer en matière sur les zones de tranquillité pour la faune, malgré l'insistance de plusieurs cantons et organisations environnementales.

L'aveuglement de la Confédération en matière de politique éolienne est inexplicable et la construction de 1'000 éolienne expose la Suisse, ses habitants et sa biodiversité à de graves conséquences dans les années à venir.

Contact: Michel Fior, secrétaire général, 079 898 11 55, info@paysage-libre.ch